

P REMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2002 : *les démissions diminuent*

Au quatrième trimestre 2002, la rotation de la main-d'œuvre diminue du fait d'une baisse simultanée des entrées et des sorties. Les recrutements sous CDD s'intensifient sous l'effet d'un recours accru aux CDD dans les grands établissements du tertiaire. Les démissions diminuent dans tous les secteurs.

Malgré un recul, les étrangers de nationalité européenne restent davantage embauchés sous CDI que les Français ou les autres étrangers. Les démissions baissent pour toutes les nationalités à l'exception des ressortissants européens travaillant dans les petits établissements.

Au quatrième trimestre 2002, les mouvements de personnel sont en baisse dans les établissements de 10 salariés ou plus en raison d'une diminution simultanée des entrées et des sorties (graphique 1). Après le rebond du trimestre précédent [1], les entrées dans les petits établissements diminuent à nouveau (graphique 2). Elles sont stables dans les grandes structures (graphique 3). Les sorties évoluent de la même façon : diminution dans les petits et stabilité dans les grands établissements. Au total, les entrées restent supérieures aux sorties.

La rotation de la main-d'œuvre diminue dans le tertiaire et la construction (tableau 1). Dans ces deux secteurs, entrées et sorties baissent, particulièrement dans les petits établissements. Dans l'industrie, la rotation est en hausse : les entrées augmentent, mais les sorties augmentent encore plus. Au total, ce sont les effectifs salariés de l'industrie qui diminuent [2].

La part des embauches sous contrat à durée déterminée (CDD) continue d'augmenter sous l'effet d'un recours accru dans les grands établis-

sements du tertiaire (encadré 1). À l'inverse, elle recule dans la construction et l'industrie, dans les petits comme dans les grands établissements. La part des sorties pour fin de CDD évolue de la même façon : son accroissement résulte principalement d'une hausse dans le tertiaire.

Sous l'effet du ralentissement économique, les opportunités d'embauche sont moins nombreuses et les démissions diminuent nettement ce trimestre. Elles reculent dans tous les secteurs, particulièrement dans la construction : dans ce

Tableau 1
Mouvements d'entrée selon la nature du contrat et mouvements de sortie selon le motif
dans les établissements de 10 salariés ou plus
Net recul des démissions dans la construction

Données CVS en pourcentage

Taux pour 100 salariés présents au début du trimestre

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	2002				2002				2002			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Taux d'entrée	10,9	10,6	11,5	10,9	9,5	9,5	9,6	9,6	10,0	9,9	10,3	10,1
Industrie	6,3	6,1	6,3	6,0	4,2	4,3	4,1	4,3	4,7	4,7	4,6	4,7
Construction	6,0	5,8	6,3	5,8	4,5	4,2	4,2	4,3	5,3	5,2	5,5	5,2
Tertiaire	12,9	12,5	13,6	12,8	13,3	13,1	13,3	13,2	13,0	12,9	13,4	13,1
Part des contrats à durée déterminée dans les entrées												
Ensemble	57,7	57,3	57,4	57,4	67,9	67,2	67,0	68,0	64,1	63,3	63,0	63,8
Industrie	55,5	55,6	58,1	57,1	61,0	60,7	62,2	59,6	59,4	59,0	61,0	58,9
Construction	49,0	50,2	50,4	49,3	34,4	31,0	35,2	33,5	44,3	43,7	45,4	44,2
Tertiaire	58,4	57,6	57,3	57,3	69,9	69,0	68,7	70,2	65,6	64,5	64,0	65,0
Parts des contrats à durée indéterminée dans les entrées												
Ensemble	33,5	33,6	33,0	32,6	23,9	24,0	24,0	23,2	27,6	27,8	27,5	27,1
Industrie	33,0	34,9	34,3	34,9	26,7	26,5	27,8	27,8	28,7	29,0	29,8	29,8
Construction	44,9	45,0	44,4	43,7	54,2	52,3	53,5	55,2	47,8	47,2	47,6	47,4
Tertiaire	32,9	33,1	32,3	32,2	22,7	23,0	22,7	21,8	26,7	27,0	26,5	26,1
Taux de sortie	10,4	10,5	10,9	10,6	9,7	9,7	9,5	9,4	10,0	10,0	10,0	9,9
Industrie	6,5	6,5	6,2	6,5	5,0	4,9	4,4	4,7	5,3	5,3	4,8	5,1
Construction	5,7	5,8	5,8	5,3	4,3	4,1	4,2	4,4	5,2	5,1	5,1	4,9
Tertiaire	12,2	12,3	12,8	12,4	13,1	13,0	12,8	12,8	12,7	12,7	12,8	12,6
Part des fins de contrat à durée déterminée dans les sorties												
Ensemble	45,7	45,2	44,7	45,7	58,4	57,7	55,9	56,6	53,5	53,0	51,3	52,6
Industrie	36,6	36,4	36,7	38,0	46,5	43,5	43,0	43,5	43,6	41,5	41,4	41,9
Construction	29,5	28,6	25,7	25,6	19,7	21,0	20,5	18,1	26,0	26,0	24,0	23,0
Tertiaire	47,6	47,4	46,9	47,7	61,6	61,6	59,5	60,5	56,2	56,0	54,3	55,7
Part des démissions dans les sorties												
Ensemble	28,3	27,6	27,5	26,2	16,5	16,4	16,8	15,8	21,0	20,6	21,0	20,0
Industrie	31,1	29,4	29,4	27,8	15,6	15,4	16,4	15,8	19,9	19,5	20,1	19,1
Construction	44,2	42,9	44,7	40,8	33,9	33,7	32,8	30,4	40,8	40,0	40,5	37,0
Tertiaire	26,9	26,4	26,2	25,1	16,5	16,3	16,6	15,4	20,5	20,2	20,4	19,4
Part des licenciements économiques dans les sorties												
Ensemble	2,3	2,1	2,2	2,1	1,8	1,7	1,6	1,6	2,0	1,9	1,8	1,8
Industrie	6,1	6,5	6,2	5,5	6,7	5,7	5,5	5,5	6,8	5,8	5,6	5,4
Construction	2,6	2,0	3,9	4,3	1,7	1,6	2,0	1,7	2,4	1,8	3,1	3,3
Tertiaire	1,7	1,5	1,6	1,5	0,8	0,7	0,8	0,8	1,1	1,1	1,1	1,1
Part des autres licenciements dans les sorties												
Ensemble	6,0	6,1	6,1	6,1	5,6	5,8	5,7	6,2	5,8	5,9	5,8	6,2
Industrie	9,0	9,4	8,9	9,3	8,6	8,4	8,2	9,2	8,8	8,7	8,4	9,2
Construction	10,0	11,9	10,6	12,1	15,0	15,5	15,9	18,3	11,8	13,0	12,3	14,4
Tertiaire	5,3	5,3	5,4	5,3	4,8	5,0	4,9	5,2	5,0	5,1	5,0	5,3
Taux de rotation	10,6	10,5	11,2	10,7	9,6	9,6	9,5	9,5	10,0	9,9	10,1	10,0
Industrie	6,4	6,3	6,2	6,2	4,6	4,6	4,3	4,5	5,0	5,0	4,7	4,9
Construction	5,8	5,8	6,0	5,5	4,4	4,2	4,2	4,3	5,2	5,2	5,3	5,1
Tertiaire	12,6	12,4	13,2	12,6	13,2	13,1	13,1	13,0	12,9	12,8	13,1	12,9

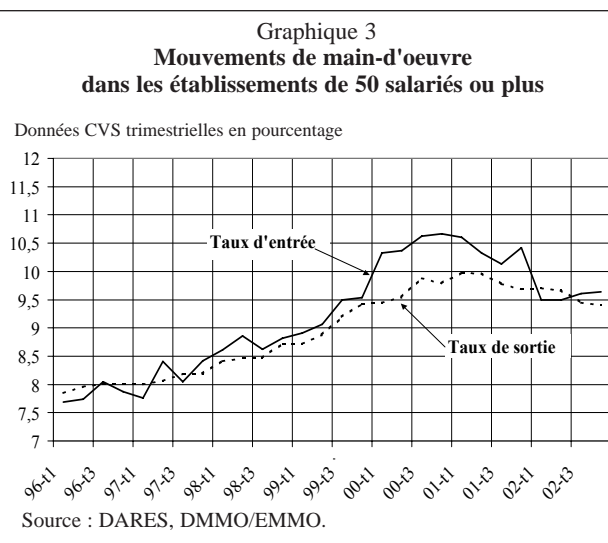
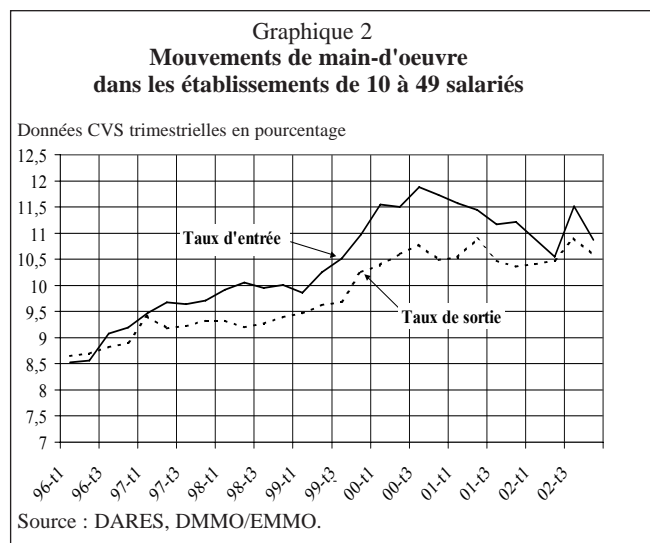
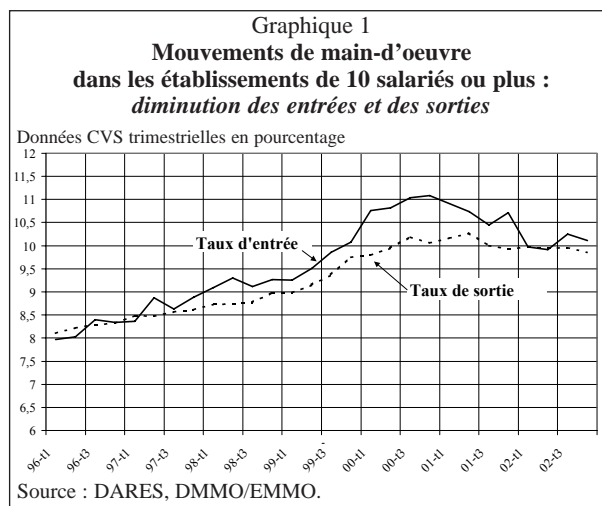
Note : les transferts entre établissements (pour les entrées et sorties), les départs à la retraite et les fins de période d'essai (pour les sorties) complètent ces parts. 60% des entrées et 60 % des sorties sont réalisées par les établissements de 50 salariés ou plus.

Source : DARES, DMMO/EMMO.

secteur, la part des démissions dans les sorties diminue de 3 points, et même de 4 points dans les petits établissements.

Les licenciements économiques sont en léger recul dans l'industrie et en hausse dans la construction. Au total, ils restent au même niveau qu'au trimestre précédent. Les autres licenciements augmentent, plus particulièrement dans la construction (+2 points).

Lucile Richet-Mastain
et Magda Tomasini
(Dares)



Encadré 1

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- La Déclaration mensuelle des Mouvements de Main-d'Oeuvre (DMMO) : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.

- L'Enquête sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre (EMMO) : chaque trimestre, la DARES interroge par sondage stratifié selon la zone d'emploi et le secteur, les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Au total, un peu plus d'un établissement sur cinq est interrogé.

Le champ est celui du secteur concurrentiel industriel et commercial, ce qui représente plus de 80 % du champ couvert par l'Unédic. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense Nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'oeuvre.

Depuis le premier trimestre 1996, la DARES publie, à partir des deux sources, des résultats semestriels fusionnés sur l'ensemble des établissements de 10 salariés ou plus. À partir de 2001, les résultats sont publiés trimestriellement avec un éclairage particulier sur différents thèmes (ce trimestre, les différences par nationalité - voir encadré 2).

La *taux de rotation* est la demi-somme du taux d'entrée et du taux de sortie. Pour un trimestre donné, le taux d'entrée (respectivement de sortie) est le rapport du nombre total des entrées (respectivement des sorties) du trimestre à l'effectif de début de trimestre.

La *part des CDD dans les entrées* (tableaux 1 et 2) est définie comme le rapport entre les entrées en CDD et la somme des entrées en CDI ou CDD et des entrées liées aux transferts entre établissements d'une même entreprise.

La *part des CDD dans les embauches* est définie comme le rapport entre les entrées en CDD et la somme des entrées en CDI ou CDD, sans prendre en compte les entrées liées aux transferts entre établissements d'une même entreprise.

Lorsque le salarié est de nationalité étrangère, l'employeur doit vérifier avant l'embauche que l'intéressé possède une autorisation de travail en cours de validité. À signaler toutefois que les ressortissants de l'Union européenne ne sont pas tenus d'obtenir une autorisation de travail et reçoivent une carte de séjour dont la validité est de dix ans. Toute activité salariée sur l'ensemble du territoire leur est donc possible.

[1] Tomasini M. (2003), « Les mouvements de main-d'oeuvre au troisième trimestre 2002 : augmentation des entrées », *Premières Informations*, n°16.3, avril, DARES.

[2] Cancé R. et Fréchou H. (2003), « Evolution de l'emploi salarié au quatrième trimestre 2002 », *Premières Informations* n°12.2, mars, DARES.

[3] Richet-Mastain L. (2002) « Les mouvements de main-d'oeuvre au quatrième trimestre 2001 : de moins en moins de CDI », *Premières Informations*, n°46.2, novembre, DARES.

LES RESSORTISSANTS EUROPÉENS DÉMISSIONNENT PLUS QUE LES FRANÇAIS

Les salariés de nationalité européenne ont une situation particulière sur le marché du travail. Ils bénéficient de davantage de recrutements en contrats à durée indéterminée que les autres (encadré 1). Même si la part des CDI dans leurs embauches diminue tout au long de l'année 2002, elle reste largement plus élevée que celles des autres nationalités (+ 11 points). Ainsi, quatre recrutements de salariés européens sur dix sont conclus pour une durée indéterminée alors que les CDI ne représentent que trois recrutements sur dix pour les salariés français et d'une autre nationalité qu'européenne. Depuis 2001, l'écart s'est même creusé puisque les CDD ont encore pris de l'ampleur dans les embauches des Français et des étrangers autres qu'européens alors qu'ils ont stagné pour les Européens [3]. En conséquence, les départs consécutifs à une fin de CDD sont plus importants pour les Français et étrangers non européens que pour les autres Européens.

Contrairement aux autres nationalités, il n'y a pas de différence de comportement d'embauche des ressortissants européens entre les petits et les grands établissements. À l'inverse, les salariés français et ceux de nationalité autre qu'européenne sont davantage embauchés sous contrats courts dans les établissements de 50 salariés ou plus que dans les structures plus petites.

Les démissions des Français représentent plus de 20 % de leurs sorties et elles sont beaucoup plus nombreuses dans les petits établissements que dans les grands (+ 10 points d'écart). Elles sont en baisse dans les petits comme dans les grands établissements. Les tendances sont les mêmes pour les autres nationalités, excepté pour les ressortissants européens dont les démissions augmentent dans les petites structures (+ 3 points sur l'année).

Les Européens autres que Français ont bénéficié d'une forte diminution des licenciements économiques, en particulier dans les établissements de 10 à 49 salariés. Ils se retrouvent ainsi au niveau des autres alors que l'an dernier, ils étaient beaucoup plus concernés par ce type de sortie.

Amorcée en 2001, l'augmentation continue des autres licenciements a cessé, mais pas pour les Français. Leur diminution est plus forte pour les ressortissants de l'Union européenne, mais ce motif de départ continue tout de même de les toucher davantage (2 points de plus que les salariés français).

Tableau 2
Les étrangers de nationalité européenne moins touchés
par les licenciements économiques qu'en 2001

Données CVS en pourcentage

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	2002				2002				2002			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Entrées												
Part des contrats à durée déterminée dans les entrées des :												
Français	58,7	58,4	58,8	58,8	68,8	68,0	67,6	68,6	64,9	64,0	63,9	64,6
Union européenne	53,1	53,2	56,0	49,2	53,0	54,3	55,0	54,6	52,6	53,8	55,4	52,9
Autre nationalité	56,2	55,8	56,2	55,8	67,7	67,9	70,3	71,8	63,5	63,5	65,5	66,1
Part des contrats à durée indéterminée dans les entrées des :												
Français	33,8	33,8	33,5	32,8	23,9	24,3	24,4	23,6	27,9	28,2	28,1	27,4
Union européenne	41,9	41,7	36,9	40,8	38,7	36,8	35,9	35,7	40,1	38,8	36,8	37,1
Autre nationalité	36,1	36,1	35,8	36,1	24,6	23,7	23,1	22,8	28,6	28,2	27,8	27,3
Sorties												
Part des fins de contrat à durée déterminée dans les sorties des :												
Français	46,1	46,0	45,7	46,5	59,2	58,6	56,5	57,0	54,1	53,4	52,0	53,0
Union européenne	40,6	42,2	38,2	36,6	42,9	44,5	42,5	43,2	42,6	43,5	40,6	39,9
Autre nationalité	46,5	46,1	44,3	43,9	59,3	59,3	59,1	59,3	54,9	54,3	54,0	53,9
Part des démissions dans les sorties des :												
Français	28,8	28,2	28,6	26,5	16,9	16,9	17,5	16,3	21,5	21,4	22,0	20,5
Union européenne	33,0	33,3	31,3	36,4	23,3	22,5	21,5	19,3	27,1	25,6	26,2	26,8
Autre nationalité	26,9	25,4	27,1	25,2	13,5	13,6	13,7	13,3	18,1	17,8	18,3	17,7
Part des licenciements économiques dans les sorties des :												
Français	2,4	2,2	2,2	2,2	2,0	1,8	1,8	1,8	2,1	2,0	2,0	1,9
Union européenne	3,0	1,8	2,4	1,5	2,5	2,7	1,5	2,1	2,6	2,2	2,3	1,7
Autre nationalité	1,7	1,8	1,9	1,6	1,4	1,2	0,6	0,9	1,4	1,4	1,2	1,1
Part des autres licenciements dans les sorties des :												
Français	6,1	6,3	6,1	6,2	5,7	5,9	5,8	6,4	5,9	6,0	5,9	6,3
Union européenne	6,3	5,5	9,6	8,2	9,7	9,4	9,3	8,0	8,5	7,7	9,6	7,9
Autre nationalité	7,0	7,2	7,1	6,9	7,2	7,2	7,4	7,2	7,2	7,2	7,2	7,0

Note : les transferts entre établissements (pour les entrées et les sorties), les départs à la retraite et les fins de période d'essai (pour les sorties) complètent ces parts. Les données en italiques sont des données brutes car aucune saisonnalité particulière n'a été détectée.

Source : DARES, DMMO/EMMO.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André-Citroën, 75739 Paris Cedex 15. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES.

Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - http://www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 112 €, CEE (TTC) 118,10 €, hors CEE (TTC) 120,20 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.